



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PUBLIC

INTERDICTION D'ACCÈS AU BUREAU MUNICIPAL

À TOUS LES VISITEURS ET CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Gilles Piché, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Aubert :

Dans le but de minimiser les risques de propagation du coronavirus / Covid-19 pouvant découler de votre contact avec les employés de la municipalité, notre bureau municipal est interdit d'accès à tout visiteur et contribuable. Cette interdiction est valide pour une période indéterminée.

DONNÉ À SAINT-AUBERT, LE 20 MARS 2020.



GILLES PICHÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER